

Le point sur le projet de STEP:

Comme nous l'avions annoncé dans le dernier bulletin, nous avons lancé la phase 1 des travaux pour la réalisation des lits plantés de roseaux pour la filière boues. Nous avons pris rdv avec le sous-préfet pour obtenir une dérogation pour leur hauteur. Nous souhaitions les construire avec des voiles en béton de 1m50 de haut quand les services de la préfecture, pour cause d'inondabilité du site, nous imposaient 2m50. Peine perdue! Cela nous a été refusé sans vraiment entendre nos arguments mais, cerise sur le gâteau, nous avons reçu un courrier, quelques jours plus tard, nous enjoignant de prévoir, en plus, des mesures de compensation. Cela veut dire que nous devrions, dans le lit majeur et en amont immédiat de la station, creuser un grand trou d'un volume au moins égal à la station! Et ceci pour, théoriquement, éliminer la surcote que la station créerait sur une crue centennale. D'après notre bureau d'études, cette opération coûterait entre 200000 et 300000 €! Avec des subventions quasi inexistantes! Jamais, au cours de tous nos échanges avec la DDTM, il n'a été question de ces mesures de compensation. Elles sont prévues dans la loi de 2009 mais, jusqu'à présent, elles étaient rarement demandées pour une station d'épuration de moins de 2000 habitants. Il semble que, suite aux événements de l'automne dernier, la préfecture de Gard tienne avant tout à appliquer scrupuleusement la réglementation pour ne pas engager sa responsabilité en accordant une dérogation quand celles-ci sont accordées ailleurs pour, justement, tenir compte des spécificités d'un territoire dans l'application d'une réglementation de portée Nationale voir Européenne. Car il est évident que les crues éclair cévenoles ne sont pas les crues de la Seine et encore moins celles du Danube. Mais, foin des évidences, la préfecture applique sa doctrine. Devant cette contrainte supplémentaire, nous avons décidé de stopper les travaux et de reprendre le dossier pour réétudier les possibilités d'implantation de la station hors zone inondable. Finalement, il est heureux que les travaux ne soient pas plus avancés, et que nous ayons pris le temps de réfléchir à toutes les implications, auquel cas nous serions dans l'obligation de réaliser ces mesures compensatoires, quel que soit le projet situé sur l'emplacement actuel de la station.